

Conseil d'arrondissement du 20^{ème} du 5 décembre 2024

Vœu de l'exécutif relatif aux restructuration en cours à la DRFIP Paris

Considérant que depuis 2021 à Paris, de nombreux sites des Finances Publiques ferment, éloignant et densifiant l'accès à nos services pour les usagers ;

Considérant la diminution en 15 ans de 38% des effectifs relevant de la Direction régionale des Finances Publiques (DRFIP) Paris ;

Considérant que 550 suppressions d'emplois relevant de la Direction Générale des Finances Publiques sont prévues pour 2025 et que cette année sur les 204 suppressions d'emplois, 50 % ont été supportées par la seule DRFIP Paris auxquels s'ajoutent 204 postes vacants qui impactent durement les services en relation avec le public (46 postes vacants dans les Services des impôts des Particuliers) ou encore la sphère du contrôle fiscal (64 postes vacants) ;

Considérant que le « Nouveau Réseau de Proximité » (NRP1) se traduit par la fermeture de plusieurs centres des finances publiques dans les 1er, 2e, 3e, 5e, 8e, 14e, 15e et 18e arrondissements et se poursuivra par la fermeture des 11e en mars 2025 et 12e arrondissements en 2027 ;

Considérant que le projet NRP2 prévoit entre 2025 et 2028 la fermeture de toute implantation dans les 19e et 13e arrondissements et la fermeture d'un site dans le 16^e ;

Considérant que l'ensemble de ces décisions dégradent les missions fiscales, l'accès au service public ainsi que la qualité du service rendu aux habitants-contribuables

Considérant que cela ne peut être neutre tant en terme d'assiette et de recouvrement pour les finances publiques locales que sur la qualité du service public rendu, notamment en terme de mise à jour des données foncières et d'affectation, l'établissement de l'assiette et/ou le contrôle de la Taxe foncière, de la Taxe sur les locaux vacants et friches commerciales, la CET, la Tascom, la TVA, ... ;

Considérant qu'à aucun moment la DRFIP Paris n'a jugé utile de contacter, d'échanger ni même simplement d'avertir de ses intentions les maires concernés ;

Considérant que le 20^e est particulièrement concerné puisque le site Paganini accueillera en plus les Pôles de Contrôles et d'Expertise (PCE) et les Services des Impôts des Entreprises (SIE) des 11e, 12e, 19e arrondissements ainsi que de nombreuses brigades de vérifications implantées dans le 19^e et les services des impôts des particuliers (SIP) des 11e et 12e arrondissements ;

Considérant que ce site fait partie déjà des plus fréquentés avec 38 000 usagers reçus sans rendez-vous en 2023, sans compter ceux refusés par manque de temps ;

Considérant que ce report va compliquer la vie des particuliers, commerçants et entreprises des arrondissements concernés mais également ceux du 20^e arrondissement en alourdissant une gestion déjà tendue de l'accueil des usagers plus densifié avec les tensions que cela génère ;

Considérant que l'accueil téléphonique ne peut être considéré comme une solution de remplacement de l'accueil physique : un très grand nombre d'appels ne sont déjà pas décrochés et les 804 appels

aboutis pour le mois de septembre à Paganini sont sans commune mesure avec les 3 250 usagers reçus sans rendez-vous dans le même temps ;

Considérant que suite au COVID, la DRFIP a décidé de fermer les accueils l'après-midi et d'imposer un accueil uniquement téléphonique sur RDV pour les entreprises ;

Considérant que la DRFIP a profité de la fermeture de ses services au public pendant les jeux olympiques pour pérenniser de nouvelles mesures de réductions des plages horaires d'accueil physique en ne recevant plus que les lundis, mercredis et vendredi de 8h45 à 12h45 ;

Considérant que cette réduction des plages d'accueil a eu pour effet immédiat de créer de longues files d'attente devant les centres des finances publiques, démontrant ainsi la réalité et l'importance des besoins de nos usagers d'accéder à nos services publics ;

Considérant que ces files d'attente ne sont pas sans créer des tensions et des conflits dont le règlement nécessite des interventions de plus en plus régulières et fréquentes des forces de l'ordre, comme c'est régulièrement le cas sur le site de Paganini ;

Considérant également que devant les tensions provoquées par la gestion de l'accueil « amendes » implanté sur le même site de Paganini côté rue Maryse Hylsz (20e), la DRFIP Paris a décidé depuis octobre de fermer, sine die, l'accueil physique de ce service supprimant de facto la possibilité de paiement numéraire et complexifiant le parcours pour le paiement des usagers ;

Considérant que les réformes structurelles, la diminution des effectifs, la densification de l'accueil des usagers et leur exaspération croissante ne peut pas être sans conséquence sur la santé et le moral des agents publics et donc sur la qualité du service rendu, comme l'indique les alertes de la médecine du travail auprès de la DRFIP Paris ;

Sur proposition de l'exécutif, le conseil du 20^e arrondissement soutient le mouvement des agents des finances publiques parisiens et demande à la Ville d'interpeller le Ministère des finances et les services la DRFIP Paris pour demander :

- l'arrêt des suppressions de poste et de pourvoir les postes vacants notamment à Paris ;
- L'abandon du plan « Nouveau Réseau de Proximité » et la communication des études d'impact des restructurations à venir tant sur les missions concernant les finances de la ville que sur l'accueil usagers ;
- un rétablissement des plages horaires d'accueil des publics d'avant COVID ;
- la réouverture au public de l'accueil « amendes » implanté à Paganini côté rue Maryse Hylsz (20e) ;
- de dialoguer en amont avec les maires d'arrondissements de toute modification des plages horaires d'accueil du public et restructuration des sites les concernant comme il est d'usage pour les autres services publics en expliquant concrètement les mesures mises en place pour pallier à l'absence géographique d'implantation des finances publiques et la saturation à venir du site Paganini.